



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail n°2 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

FICHE DE PROPOSITION

23 juillet 2007 - version provisoire qui fera l'objet de développements ultérieurs

I. Intitulé de la mesure : Architecture et aménagement favorables à la biodiversité

II. Auteur : Robin des Bois

III. Description de la proposition :

La proposition vise à maintenir et surtout à développer la biodiversité qui pourrait être qualifiée d'ordinaire dans les zones périurbaines, urbaines et sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit d'encourager ou de contraindre les aménageurs, les architectes, les entrepreneurs, et ce dans tous les secteurs –résidentiel, industriel, hôtelier, commercial – à intégrer dans le bâti ou autour des dispositifs ou des appareillages susceptibles d'attirer, de retenir et de faciliter la reproduction et la dissémination d'insectes ou d'oiseaux communs sédentaires ou migrateurs, de chauves-souris, d'invertébrés, de batraciens et de toutes autres espèces jugées pertinentes par les naturalistes locaux ou régionaux. Ces dispositifs intégrés aux bâtiments (interstices dans les murs, endroits propices aux nids d'hirondelles ou aux chauves-souris...) ou établis sur les parcelles non bâties du programme devraient être protégées des incursions humaines et des prédateurs des animaux en particuliers domestiques. Ils devraient donc faire l'objet de protections physiques et d'explications pédagogiques auprès de tous les usagers et gestionnaires des lieux. La fonctionnalité biologique de ces « récifs artificiels » sera déterminée et suivie par les mêmes personnes et entités qualifiées en liaison avec le Muséum d'Histoire Naturelle et les DIREN.

IV. Exposé des motifs :

Cette proposition est fondée sur le constat général de l'appauvrissement de la biodiversité dans ses étages les moins considérés et les moins spectaculaires qui constituent cependant les maillons clefs des chaînes alimentaires et de la régulation naturelle des écosystèmes.

V. Impact sur la biodiversité et les ressources naturelles

Création d'une mosaïque d'habitats favorable au maintien et au développement de la biodiversité ordinaire en milieu anthropique.

VI. Estimation des coûts et bénéfices de la mesure :

Les coûts d'installation ne paraissent pas exorbitants au regard des bénéfices espérés et des investissements engagés par les différents promoteurs et projets parmi lesquels on peut lister

des zones commerciales, des établissements ou ensembles d'établissements industriels, des zones logistiques, des lotissements résidentiels, que ce soit de l'habitat vertical ou horizontal, des ouvrages de génie civil. Le suivi et la gestion de ces îlots à biodiversité pourrait être plus contraignant sur le long terme mais assez facilement intégré dans les frais annuels de gestion et d'entretien des emprises.

VII. Disposition(s) réglementaire(s) ou législative(s) nécessaire(s)

VIII. Institutions à mobiliser pour la mise en œuvre :

Les institutions à mobiliser pour la mise en œuvre sont en première approche l'Etat et/ou les collectivités locales, les fédérations liées au bâtiments et aux travaux publics, l'ensemble des compétences naturalistes, l'ordre des architectes, les paysagistes, les milieux scolaires.

IX. Calendrier de la mise en œuvre :

A titre pionnier, cette mesure devrait être mise en œuvre le plus vite possible dans une unité de lieu –arrondissements ou quartiers de ville, département ou linéaire portuaire ou fluvial – de manière à favoriser la synergie et la dynamique cohérente avec la doctrine dite des « corridors biologiques ». Cette mesure pourrait être intégrée dans le plan d'action urbanisme de la SNB et le groupe de travail sur l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et d'urbanisme mis en place en 2006 pourrait y être associé.

X. Indicateur de mise en œuvre et indicateur de résultat

Les indicateurs de la mesure relèveront de projets localisés, définis, identifiés et coordonnés qui feront l'objet d'information en direction des professionnels et d'appels d'offre. Les indicateurs de résultats seront planifiés, validés et mesurés par l'ensemble des compétences naturalistes. Les retours d'expérience devront faire l'objet de compilations, de rapprochements, de croisements rapides. Il faut sans doute imaginer pour ce réseau des inspections et des observations régulières par des compétences multidisciplinaires et un reporting simple et réactif.

XI. Problèmes, contraintes et limites soulevés par la proposition

Il faudra trouver des solutions de génie écologique simples, innovantes et faisant si nécessaire appel à des matériaux contemporains pour les habitats, en assurer la protection en évitant dans un périmètre rapproché les activités perturbatrices ou l'emploi de substances toxiques.

Pour résumer, on dira qu'il s'agit d'intégrer dans architecture et l'aménagement une exigence nouvelle de la Haute Qualité Environnementale ou de systèmes équivalents, et la réalisation d'habitats utiles à la biodiversité de chaque région ou écosystème.